

1^{re} Division

D^o Bureau

COMMUNE

de

Hyères

Nous, Préfet du Var, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu le projet de lotissement de la propriété de la Société Héliopolis, dans l'Île-du-Levant, à Hyères;

LOTISSEMENT

SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNON (VAR) 12 FÉV 1932

Vu le plan de lotissement, le programme et le cahier des charges relatifs à ce projet;

Vu l'avis du Bureau municipal d'Hygiène de Hyères en date du 12 Octobre 1931;

Vu l'avis du Conseil municipal d'Hyères en date du 16 Novembre 1931;

Vu le procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo à laquelle il a été procédé dans la commune de Hyères le 27 Janvier 1932 ensemble l'avis du Commissaire enquêteur;

Vu la délibération de la Commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages en date du 5 Février 1932;

Vu la loi du 14 mars 1919 modifiée par la loi du 19 Juillet 1924.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}. — Le projet de lotissement de la propriété appartenant à la Société Héliopolis, dans l'Île du Levant, à Hyères; est approuvé.

[Large diagonal line crossing out a section of the document]

ART. 2. — M. le Maire d'Hyères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Draguignan, le 12 Février 1932

Le Préfet du Var,

U copies de ...

PREFET